Genre du véhicule Tracteur	Marque INTERNATIONAL	946	Fiche d'homologation n° CH 4423 19	
MOYENS D'IDENTIFICATION "946" de chaque côté sur capot moteur  "946 S" (S=standard) sur plaquette du constructeur, à droite sur carter boîte c.v.  "D030701D" devant No du châssis  Numéro du châssis frappé à droite, à l'AR sur carter boîte c.v.  Signe d'identification du moteur frappé "310D" à droite sur bloc-moteur				
Signe d'identification du moteur frappé "310D" à droite sur bloc-moteur  Constructeur I H C mbH, Neuss/Rhein (D) Importateur AG ROHRER-MARTI. Regensdorf				
Direction <u>au cen</u> Frein de service <u>méc.ex</u>	tre Assistance h p.interne s.arbres diff p.interne s.arbres [a	ydrostatique 'érentiel, 2 pédale	<del></del>	
Transmission méc. S Blocage differ. oui	ynchronisée Nom Crochet rem, AV + AR V	'itesse max,*)km/	Cylindr. 5066 cm <sup>3</sup> CV-Impôt 25,8	
CARROSSERIE Forme tracteur Nombre portes  Tolt ouvert  Nombre de places : Total 1+1 avec galerie sur garde-boues gauche			Bruit 82 dB (A) à 2200 t/m Amortissement bruit 1/pot 670x\$110 Bacharach: 2,0	
Empattement 2610  Dimensions ex Longueur 3850  Largeur 2070	§) (cheminée)	A vide Charge utile Total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. ess Variantes	Avant Milieu Arrière TOTAL 3510**)	

EQUIPEMENT §)  Feux de route M (E) Avertisseur optique OUI  Feux de croisement M (E) Feux de position A (E)  Feux de gabarit §)  Feux de brouillard  Avertisseur MIXO TP AR 442-445 Niv. sonore 94 (dB/A)  Essuie-glace Lave-glace  Feux arrières R - S1 (E) Catadioptres I (E) §)  Feux stop R - S1 (E) Feux de recul  Eclair. plaque contr. Plaque forme haute/oblongue  Rétroviseur Indic. direction clign. Schéma E  AV 1 (E) latér. AR 2a (E)  Avert. clign. Lampes de travail  Cale d'arrêt: 400 x 300 x 230	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION			
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = D030701D002069  *) Vitesse maximum: 25 km/h à 2200 t/min au moteur resp. 1170 t/min à la prise de force  **) Le tracteur est livré de série avec 120 kg. de ballast à l'essieu AR. (empattement de plus de 2,5 m.)  §) Equipement:  - implantation des feux admixe pour raisons techniques;  - catadioptres: si leur distance des bords dépasse 400 mm. en monter 2 suppl. sur les ailes arrière;				

2,10 m.

Inscrire en page 4 du permis de circulation:

- 1 plomb sur la vis de butée de plein gaz

Lieu et date de l'expertise Regensdorf, 8.5.73

La commission d'expertise